

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE N°2023-200

MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Rue John Fitzgerald Kennedy

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;

Considérant que pour permettre la tenue d'une manifestation religieuse au 35, rue John Fitzgerald Kennedy, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La rue John Fitzgerald Kennedy sera fermée à la circulation sur le tronçon compris entre l'avenue Charles Gide et la rue Marcel Sembat, sauf riverains et véhicules de secours.

Le mercredi 28 juin 2023 de 6h30 à 10h00

ARTICLE 2 : La ville est chargée de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté et si nécessaire une déviation.

ARTICLE 3 : Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce, de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commissaire de Police
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- Garage Logistique
- EPT service déchets

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 26 avril 2023

Pour Le Maire Jean-Luc LAURENT
et par délégation,

L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public et de la propreté,

